

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 25 septembre 2018**

Date : 25 septembre 2018 heure de début : 18h15 heure de fin : 20h40

Présidence : Anne Souillot, proviseur

Secrétariat : Véronique Chabaud, proviseure-adjointe

Membres présents : Mme Souillot, Mme Chabaud, Mme Souchet, Mme Bennevault, M. Coiffeteau, Mme Tery-Verbe, M. Commandeur, M. Raingeaud, Mme Cautain, M. Murihano, M. Guillaumie, Mme Guillottin, M. Marcon, Mme Meslin, Mme Perry, M. Taste, Mme Vassal, Mme Germon, Mme Domingos-Brunet, Mme Péré, Mme Kut, Mme Riquet.

Membres excusés ou absents: Les représentants des élèves et des étudiants, M. Droineau.

Personne invitée : Mme Tricot

Nombre de membres présents à l'ouverture de séance: 22 administrateurs.

Ordre du jour

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuilles	Réservé à l'administration
1. adoption de l'ordre du jour ; 2. adoption du compte rendu du CA du 21 juin 2018 (en ligne sur www.vaucanson.org) ; 3. vote du règlement intérieur du CA ; 4. résultats aux examens 2018 et bilan de rentrée et de Parcoursup ; 5. tarifs d'hébergement et de restauration – année 2019 6. conventions et contrats ; 7. délégation de signature à la proviseure adjointe (pour info) ; 8. admission en non-valeur ; 9. sortie théâtre à Paris : modification du budget ; 10. informations diverses ; 11. questions diverses.		

Le président,

Le secrétaire,

Anne Souillot

Véronique Chabaud

Transmis à :

Date :
Le Chef d'établissement

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 25 septembre 2018**

Compte-rendu des thèmes traités	Réservé à L'administration destinataire
<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>ORDRE DU JOUR :</p> <ol style="list-style-type: none">1. adoption de l'ordre du jour ;2. adoption du compte rendu du CA du 21 juin 2018 (en ligne sur www.vaucanson.org) ;3. vote du règlement intérieur du CA ;4. résultats aux examens 2018 et bilan de rentrée et de Parcoursup ;5. tarifs d'hébergement et de restauration – année 20196. conventions et contrats ;7. délégation de signature à la proviseure adjointe (pour info) ;8. admission en non-valeur ;9. sortie théâtre à Paris : modification du budget ;10. informations diverses ;11. questions diverses. <p>A ces points de l'ordre du jour, le proviseur complète en séance :</p> <ul style="list-style-type: none">- Projet Péronne 2019 concernant des élève de 1ere ES et STI2D (histoire-géographie ; développement durable...)- Projet Prix Littéraire ;- Projet sortie à la Comédie Française ;- Projet Educ'Eco 2019 ;- Projet Maroc septembre/octobre 2018 ;- Projets « Lycéens au cinéma » ;- Convention de maintenance avec EIFFAGE du poste HT sur le territoire du lycée ;- Convention de location de locaux avec le GRETA ;- Projet de convention de partenariat avec l'École du matériel de Bourges ;- Avant que les différents points à l'ordre du jour soient abordés, M. Marcon annonce que d'une part il sera fait lecture d'une motion, et d'autre part il souhaite soumettre au vote une participation de 5€ par famille pour un projet ciné-théâtre.	

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des administrateurs présents.

2. Approbation du compte rendu du CA du 21 juin 2018

Le compte rendu du CA du 21 juin 2018 – consultable en ligne à partir du site du lycée - est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

3. Règlement intérieur du CA

Approuvé à l'unanimité

Mme Souillot précise que les dates des prochains conseils d'administration sont susceptibles d'être modifiées.

M. Marcon demande si la commission permanente aura systématiquement lieu. Mme Souillot répond que le fonctionnement perdurera selon l'accord de l'équipe précédente. Elle aura nécessairement lieu avant le CA sur la DGH puisqu'elle est obligatoire.

4. Bilans des résultats aux examens et concours, de la rentrée et de Parcoursup.

Mme Chabaud présente le bilan des résultats du lycée au baccalauréat, épreuves terminales et anticipées. Les résultats dans toutes les séries sont toujours légèrement supérieurs à la moyenne académique, et ont été particulièrement bons en série ES où il y a eu de nombreuses mentions bien voire très bien.

Les 2 BTS ont obtenu 100% de réussite, un excellent résultat particulièrement pour le BTS systèmes photoniques ; de même ce BTS fait le plein cette rentrée en terme de recrutement, ce qui est à mettre à l'actif de l'équipe des enseignants très investis dans la communication autour de ce BTS.

Toutes les classes du lycée sont pleines, l'effectif total des élèves est de 1422 pour 127 professeurs. Il est à noter qu'il manque deux professeurs en STI2D, le rectorat est informé de cette situation depuis fin août mais le recrutement dans ces matières est particulièrement problématique. Pour le moment des professeurs du lycée suppléent à cette carence mais Mme Souillot souhaite que la durée des remplacements à l'interne ne dépasse pas les vacances de Toussaint. Des entretiens de recrutement sont à l'étude par M. Coiffeteau, DDFPT.

5. Tarifs d'hébergement et de restauration – année 2019

Mme Souchet explique que le Conseil Régional encadre les hausses de tarifs en vue d'une harmonisation de tous les lycées. A Vaucanson l'augmentation est de 3% :

- le ticket élève passe de 4,12 à 4,24 € ;

-tickets commensaux personnels région Centre- Val de Loire : 2,70 € ;

-Tickets commensaux dont l'indice est inférieur à 360 : 2,70 €

-tickets commensaux dont l'indice est compris entre 360 et 450 : 4,34 €

-tickets commensaux dont l'indice est supérieur à 450 : 5,21 €.

-forfait annuel internat : pas d'augmentation : 1 986,60 €.

-Le tarif pour les élèves internes accueillis d'autres établissements de l'agglomération n'est pas déterminé à ce jour.

L'effectif de l'internat est en légère baisse du fait du départ de différents rugbymen.

Les tarifs hors hébergement restent identiques.

6. Conventions et contrats

- Les conventions d'hébergement des élèves internes venant de l'extérieur sont reportées à une date ultérieure, les tarifs n'étant pas arrêtés.
- La convention avec l'université de Tours est une convention intéressante pour les élèves, puisqu'elle leur donne notamment accès libre à la bibliothèque universitaire. Elle pose cependant problème aux professeurs de CPGE car les élèves paient des frais d'inscription à l'université incluant des frais de photocopies alors qu'une contribution est versée au lycée. Il est donc envisagé de demander à l'université une dispense de paiement de ces frais.

M. Raingeaud précise que cette indemnité donne aussi accès à l'exploitation des ressources numériques, donc l'université doit respecter ses engagements envers les éditeurs.

Approbation à l'unanimité

- Contrat d'entretien du bac à graisse avec la société ISS

Approbation à l'unanimité

Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses en cuisine

Approbation à l'unanimité

Contrat de désinsectisation – dératisation bâtiment restauration

Approbation à l'unanimité

Contrat de désinfection des chambres d'internat

Approbation à l'unanimité

- Convention de partenariat avec l'École du matériel de Bourges : cette école prendrait des étudiants du BTS Systèmes photoniques comme stagiaires et souhaiterait informer les élèves du pré-bac. Mme Souillot exprime cependant ses réserves concernant le pré_bac. Elle indique que 3 solutions sont envisageables : refus / acceptation / réduction de la convention au public le plus adapté, à savoir les terminales et classes post-bac.

Mme Guillotin demande si cette information concerne tous les élèves. Mme Père, représentante des parents, demande pourquoi l'établissement se priverait d'une possibilité d'information sur un secteur professionnel.

Mme Souillot exprime ses réserves pour les élèves un peu fragiles.

M. Marcon ajoute qu'il n'est pas sûr que les professeurs pourraient infléchir sur la décision d'élèves qui seraient très attirés, il refuserait donc cette convention.

M. Coiffeteau précise que la proposition correspond tout à fait aux formations du BTS optique, mais est moins adaptée aux élèves de pré-bac.

Mme Souillot souhaite réduire la convention aux seuls BTS et demande aux administrateurs s'ils souhaitent l'élargir aux terminales.

M ; Guillaumie indique que si l'on signe cette convention aussi pour les terminales, la porte sera ouverte à d'autres entreprises.

Mme Souillot propose de réduire la convention au BTS SP et aux terminales STI2D + S SI.

Mme Meslin estime que la convention peut se limiter au BTS.

Vote : 4 abstentions

7. Délégation de signature

Mme Souillot informe les administrateurs que Mme Chabaud a complète délégation de signature en cas d'absence du proviseur.

8. Admission en non-valeur

Mme Souchet explique qu'il s'agit de créances qui ne peuvent être recouvrées par l'huissier de justice en raison de l'insolvabilité des familles. Deux créances sont proposées : l'une concerne une créance d'internat du trimestre avril juin 2016 d'un montant de 137,45 € ; l'autre concerne une créance sur une série de manuels scolaires non rendus à la fin de l'année scolaire 2015-2016 d'un montant de 133,80 €.

Approbation à l'unanimité

9. Sorties pédagogiques

- Comédie-Française le 20/10/2018 : le projet est repris par Mme Choffat. Le parcours Molière est retiré, ce qui entraîne une diminution de la participation des familles. Montant de la participation : 26 €.

Approbation à l'unanimité

- Projet d'un voyage en mai 2019 avec le groupe de la section européenne qui ne participe pas au voyage en Irlande.

Mme Souillot explique qu'elle s'opposera par principe aux sorties ou voyages qui ne concernent pas un groupe-classe.

- Echange franco-allemand : les Allemands viendront à Tours en novembre et les élèves de Vaucanson iront à Brême en mai 2019.

La participation des familles s'élève à 218€

Une représentante des parents d'élèves revient sur le problème qu'il y a eu l'année dernière (différentiel entre somme annoncée au premier CA puis le montant final supérieur). Le CA avait sollicité une participation du Conseil Régional qui n'a pas été attribuée. Mme Terry-Verbe (CR) explique que le subventionnement en 2018 a vu ses modalités modifiées et le nouveau calendrier a généré des confusions dans les établissements.

Approbation à l'unanimité

10. Informations diverses :

- Mme Souillot explique le projet d'expérimentation du BYOD : suite à une proposition de la Région en direction d'une dizaine de lycées, elle a organisé une réunion début septembre qui s'est avérée très fructueuse : près de 30 professeurs du lycée ont participé et se sont montrés intéressés par le projet; le lycée Vaucanson est le seul lycée de l'Indre-et-Loire concerné. Mme Terry-Verbe demande s'il y a eu des informations sur la mise en place du wifi.
- L'Association sportive du lycée : Mme Vassal confirme que l'AS fonctionne bien, elle rappelle les nombreuses sélections et victoires de l'année 2017-2018.
- Mme Souillot revient sur l'évolution du pôle espoir rugby vers l'académie de développement. La nouveauté est la présence de 4 filles, dont deux internes. Les statuts sont cependant extrêmement flous. Mme Souillot précise qu'elle ne signera pas la convention si le flou juridique persiste.

11. Questions diverses

- Les représentants des parents d'élèves s'inquiètent du remplacement sur la durée des deux professeurs de STI2D manquants.
- M. Marcon pose une question sur la mise en place de la réforme du lycée, Mme Souillot lui répond que pour le moment il n'est pas possible d'apporter de réponse précise. L'équipe de direction travaille sur l'étude de faisabilité. Deux réunions d'information seront organisées en direction des parents dès que les informations seront plus précises.
- Mme Guillotin demande si l'on a fait remonter des informations au rectorat vendredi 28/9. Mme Souillot répond qu'elle a fait remonter des propositions.
- M. Marcon revient sur le conseil pédagogique et parle de l'importance d'une

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 25 septembre 2018**

communication honnête à destination des parents. Puis il fait part de la motion dont il fait lecture.

- Mme Père, représentante des parents d'élèves, demande à Mme Souillot une explication. Mme Souillot revient sur le conseil pédagogique, explique le principe du maintien des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels, précisant qu'il faudra faire des choix. Elle explique la mise à l'écart de l'italien LV3 (qui va devenir LVC) pour une question de territorialisation qui sera l'un des principes de la réforme : la proximité du lycée Choiseul fait que les élèves souhaitant apprendre l'italien en arrivant au lycée pourront aller au lycée Choiseul.
- M. Marcon souhaite que la motion soit votée à bulletin secret. Mme Souillot rappelle que les motions n'ont pas besoin d'être votées. Devant l'insistance de M. Marcon, l'équipe de direction s'abstient, après que Mme Souillot a contesté le fait que ces propositions ne tiennent pas compte de l'intérêt des élèves.
- M. Commandeur trouve l'attaque des enseignants un peu forte et regrette un vote à bulletin secret. Il parle de la réforme de l'enseignement supérieur qui entraîne également une baisse d'heures d'enseignement mais davantage de cours pour la recherche. Il trouve donc l'impact plutôt positif et observe que c'est le seul lycée de sa connaissance, où l'équipe pédagogique refuse de participer au choix des spécialités.

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour : 8

Abstention : 9

Contre : 2

- M. Marcon présente un projet de l'équipe de lettres pour faire profiter les élèves de la captation des pièces de la Comédie-Française diffusée par un cinéma voisin. Le projet n'ayant été soumis que la veille au soir sans explication complémentaire, Mme Souillot estime qu'il est préférable de le retravailler en vue de le présenter de nouveau au prochain CA.

La séance est levée à 20h40